

Département de la
Somme

COMMUNE DE VRON

**Nombre de membres
en exercice : 14**

Séance du samedi 14 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 09 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Monsieur SOUBRY Patrick.

Présents : 10

Votants : 14

Sont présents : Patrick SOUBRY, Dominique LECERF, Christophe GOBERT, Sophie COIC, Christelle JULES, Céline EVANGELAIRE, Michel SAVOYE, Norbert MOUILLARD, Anthony LE MOUËL, Véronique LAMIDEL

Représentés : Gérard DEVILLEPOIX par Michel SAVOYE, Pauline LOY par Sophie COIC, Alexandre DE VILLEPOIX par Patrick SOUBRY, Maxime FOURNIER par Anthony LE MOUËL

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sophie COIC

Objet: Aide pour l'aménagement des traverses d'agglomération (DE 2023 001)

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil qu'il faut délibérer pour solliciter l'aide pour l'aménagement des traverses d'agglomération sur les routes départementales.

En effet la commune a acté la réalisation de travaux d'aménagement de traverses d'agglomération sur Routes Départementales, il s'agit de la route de Rue et de la Rue du Maréchal Leclerc pour un montant de travaux de 241 735.86.00 € HT. et un montant de Maitrise d'Oeuvre de 9 600.00 € HT.

Un dispositif d'aide aux communes a été mis en place, et une subvention à hauteur de 40% peut être sollicitée le plan de financement s'établi ainsi :

Coût des travaux HT 241 735.86 €
TVA 20% 48 347.17 €

TOTAL TRAVAUX 290 083.03 €

Maitrise d'Oeuvre HT 9 600.00 €
TVA 20% 1 920.00 €

TOTAL MAITRISE D OEUVRE 11 520.00 €

COÛT TOTAL : 251 335.86 € HT soit 301 603.03 €

Aide pour l'aménagement des Traverses d'agglomération sur Routes Départementales : 40% du montant HT des Travaux éligibles et maitrise d'oeuvre.

Le montant HT des travaux éligibles est de 165380.76 € HT y compris la maitrise d'oeuvre

40% de 165 380.76 = 66 152.30 €
Déduction des Amendes de Police : 3485.00€
Soit une subvention de 62 667.30€

FINANCEMENT

Travaux 290 083.03 € TTC
Maitrise d'oeuvre 11 520.00 € TTC

Subvention 62 667.30 €

Amendes de Police 3 485.00 €

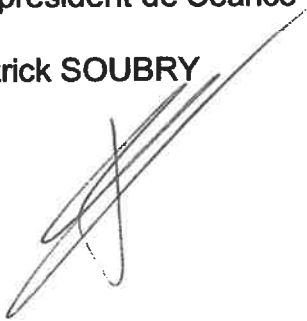
Fonds Propres 235 450.73 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré demande à Monsieur le maire, à l'unanimité de réaliser la demande d'aide pour l'aménagement des Traverses d'agglomération sur les Routes Départementales, et approuve à l'unanimité le plan de financement.

Le Maire
Patrick SOUBRY

Le président de Séance

Patrick SOUBRY



Le secrétaire de Séance

Sophie COIC

